

L'affaire Calas

Dossier
pédagogique
et parcours
culturel



Sommaire

03 >> Présentation

- 03 > La Compagnie Grand Théâtre
- 03 > L'équipe artistique
- 05 > Présentation du spectacle

06 >> Voltaire

- 06 > Voltaire, une vie
- 08 > Voltaire et son temps : *le siècle des Lumières*
- 09 > L'œuvre et la pensée de Voltaire

10 >> Voltaire et l'affaire Calas

- 10 > Le contexte historique et religieux
- 11 > Les faits
- 13 > L'intervention de Voltaire
- 15 > La vérité sur l'affaire Calas
- 17 > Petite chronologie indicative

18 >> Le spectacle

- 18 > Note d'auteur
- 20 > Note de mise en scène par Etienne Luneau

21 >> Parcours culturel et pédagogique

- 21 > Un parcours culturel et pédagogique
- 22 > Ressources
- 23 > Jeux d'écriture
- 24 > Jeux théâtraux

25 >> Annexes

- 25 > Article Fanatisme du dictionnaire philosophique
- 26 > Une chanson protestante
- 27 > Extrait du spectacle

Auteur de ce dossier : Julien Luneau (auteur du spectacle et professeur de littérature)
Les photos présentées dans ce dossier ont été prises lors des premières représentations en janvier 2015. Crédit photographique : Martif.

La Compagnie Grand Théâtre

La Compagnie Grand Théâtre est installée à Montreuil et navigue entre Paris et la Région Centre depuis plusieurs années pour créer ses différents spectacles. Elle réunit une équipe d'une douzaine de comédiens, de plusieurs metteurs en scènes, d'un auteur, d'un décorateur, d'une costumière, d'un musicien et d'une équipe administrative. Elle existe depuis 2007 et intervient par-

tout en France et au-delà (Turquie, Autriche, Amérique Centrale).

Nos spectacles sont largement diffusés auprès des publics scolaires de la maternelle au lycée. Nous avons l'habitude de travailler en liaison avec les classes et les enseignants (rencontres, ateliers, animations de classes à Projet artistique et culturel...).

L'équipe artistique



Clément Beauvoir – comédien

Il suit une formation à l'école du Studio Théâtre d'Asnières. Depuis 2010, avec la Compagnie Le Studio, il joue dans *La Dame de chez Maxim* de Feydeau mis en scène par H. Van der Meulen ; *Le Bourgeois gentilhomme* de Molière mis en scène par Laurent Serrano ; *Lorenzaccio* de Musset, *Les Acteurs de bonne foi* de Marivaux, *Les Tortues viennent toutes seules* de Denise Bonal et *Crime, crime, crime* (cabaret) sous la direction de J.-L. Martin Barbaz. Il travaille également depuis 2010 avec la Compagnie Poètes et Astronautes (*Le Sicilien* de Molière, *La Main leste* de Labiche, *127 bd Saint-Germain* - cabaret). Il rejoint la Compagnie Grand Théâtre en 2012 pour la double création autour des aventures du Baron de Münchhausen.



Isabelle Ernoult – comédienne

Après 3 ans de formation au conservatoire du centre et du 11^{ème} arrondissement, elle intègre en 2008 l'école du Studio d'Asnières puis, en 2010, le Centre de Formation d'Apprentis du Studio d'Asnières. Elle participe à plusieurs stages de théâtre, notamment l'ARIA en Corse. Parallèlement, elle joue dans *Independence* de Lee blessing, *Domage que ce soit une putain* de John Ford. Elle rejoint la Compagnie Grand Théâtre en 2008, pour *Armand Gatti, est-ce un nom d'arbre?* puis en 2010 pour la nouvelle distribution des spectacles *Les Contes de l'impasse Rosette* et *Candide*.



Etienne LUNEAU – Metteur en scène et comédien

Il participe aux débuts de la Compagnie Grand Théâtre et en assure aujourd'hui la codirection artistique. Il a joué dans la plupart des créations de la compagnie et écrit et mis en scène plusieurs spectacles (*L'Odyssée ou la folle conférence du Professeur Larimbart*, *Pourquoi ont-ils tué Jaurès?*). Il est également comédien au sein d'autres compagnies (Théâtre du Lamparo, Compagnie Narcisse, La Norale...) et chante les chansons qu'il écrit. Entre 2005 et 2008, il a suivi les cours de Daniel Berlioux au conservatoire du 7^{ème} arrondissement de Paris où il est entré après des études d'ingénieur en travaux publics.

Présentation



Nicolas Hubert – *Décorateur et créateur lumières*

Le décor avant tout ! Théâtres, festivals, évènementiel, danse, courts-métrages, collaborations artistiques, ses horizons sont très larges. Assistant des scénographes Gilone Brun (*Les Baigneuses* de Daniel Lemahieu en 2005) et Goury (*Les Placebos de l'histoire* d'Eugène Durif en 2006) ; régisseur de tournée (chapiteau), constructeur et accessoiriste au Théâtre du Lamparo à Argenton-sur-Creuse (créations de Sylvie Caillaud, *Le Kolobok enchanté* en 2009 et *Le Petit Peuple Mange* en 2011) ; avec la Compagnie Les Antliaclasses (marionnettes, dir. Patrick Sims et Joséphine Biereye) et le spectacle *Le Vieux de la montagne* depuis 2011. Depuis sa rencontre avec la Compagnie Grand Théâtre, en 2006, il réalise accessoires et décors de la plupart de ses créations.



Julien Luneau – *Auteur*

En dehors de son métier d'enseignant, Julien Luneau se consacre à l'écriture : depuis 2001, il est auteur-associé à la Compagnie Grand Théâtre. De 2001 à 2008, il est auteur-résident dans le cadre du festival de théâtre « Saint Benoît-du-Sault, Centre de Création » où il écrit *Le Jambon* (2001), *A quoi ça rime* (2002), *Thésée* (2003), *Et vive l'aspidistra !* (2004, adaptation de George Orwell) et *La Fête du nez* (2006). De 2005 à 2007, il écrit les deux saisons du feuilleton théâtral de bar *Les Aventures de Barnabé Courtevue*. En 2007, suite à la rencontre de la compagnie avec Armand Gatti, il dirige l'écriture collective d'une pièce en son hommage *Armand Gatti, est-ce un nom d'arbre ?* En 2008, il écrit *Le Fil de Marianne* pour la Compagnie de l'Estampille, commande de la MPAA. Pour la Compagnie Grand Théâtre, il écrit en 2009 une adaptation de *Candide* (Voltaire) puis, en 2012 et 2013, la double création inspirée des *Aventures du Baron de Münchhausen*.

Présentation du spectacle

Le 10 mars 1762, à Toulouse, Jean Calas est condamné à mort. En octobre 1761, son fils aîné, Marc-Antoine, a été retrouvé mort chez lui dans d'étranges circonstances. Le Capitoul David de Beaudrigue, chargé de l'enquête, défend une théorie : Marc-Antoine voulait se convertir au catholicisme et sa famille protestante aurait voulu l'en empêcher. Ce simple fait divers prend alors une tournure religieuse où le fanatisme met à mal la justice.

Voltaire ne voit pas les protestants d'un très bon œil : retiré dans son château de Ferney, à deux pas de la protestante Genève, il est fâché que le théâtre, et plus particulièrement ses pièces, y soit condamnés par la morale huguenote. Averti de l'affaire, il prend d'abord parti contre Jean Calas. Mais la tournure des événements finit par le convaincre de la complète innocence de la famille Calas et il engage alors un formidable travail pour obtenir la révision du procès. Il alerte l'Europe entière et tente de retourner ce que l'on n'appelle pas encore « l'opinion publique ». En 1763, il publie le *Traité sur la tolérance*, dans lequel il dénonce, avec l'affaire Calas, toutes les dérives du fanatisme religieux. Le retentissement est grand et entraîne la cassation puis la révision du procès. En 1765, Jean Calas est réhabilité.

Après notre adaptation de *Candide*, nous retrouvons un autre Voltaire. Le premier se sert d'un conte pour dénoncer avec distance et légèreté les travers du monde. Le second se dresse devant l'injustice immédiate avec force et gravité. Le premier s'inscrit dans la postérité. Le second est aux prises avec son temps. C'est le penseur qui se mêle au réel, le philosophe de combat qu'incarne Voltaire dans cette affaire Calas. Aux

juges de Toulouse qui additionnent des quarts de preuve pour condamner un protestant, Voltaire oppose une vérité franche et massive pour condamner l'intolérance de toutes les religions.

Notre spectacle parle de cela. Il parle du combat acharné qui a été mené contre l'intolérance. Il interroge sur le devoir de s'élever contre les injustices. Cependant nous ne sommes pas des philosophes mais des comédiens et c'est avec notre meilleure arme que nous nous attaquons à ces sujets : le jeu. *L'affaire Calas* est parfois un polar où l'enquête est haletante, parfois un drame où un père hurle son innocence sur la roue, parfois une comédie où des témoins ahuris déforment la rumeur publique, parfois une chanson quand on ne peut pas dire les choses autrement. Avec joie et appétit, nous nous passons les rôles pour raconter cette histoire et inviter le spectateur à l'investir. Par l'élan du jeu, notre spectacle veut rappeler que si la roue n'est plus de notre temps, d'autres instruments ont pu la remplacer et qu'il n'y a pas toujours un Voltaire pour le dire.



Voltaire, une vie

Né sous le règne de Louis XIV et mort onze ans avant la Révolution française, Voltaire a vécu une époque riche en évolutions, qu'il a lui-même contribué à façonner par son œuvre multiforme et ses nombreux engagements.

François-Marie Arouet est né à Paris le 20 février 1694 ; son père, issu d'une famille fortunée, est receveur à la Cour des comptes. Le jeune garçon turbulent perd sa mère à l'âge de sept ans et nouera peu de liens affectifs avec son père.

Il fait des études brillantes au collège Louis-le-Grand où il se lie d'amitié avec de jeunes nobles qui occuperont ensuite des fonctions importantes dans la monarchie. Son esprit brillant et insolent lui permet d'entrer dans les salons les plus réputés où il est apprécié ; mais ses libelles contre le Régent lui valent d'être enfermé onze mois à la Bastille. Arouet a vingt ans.

C'est en 1718 qu'il adopte le pseudonyme de Voltaire, anagramme d'Arouet L(e) J (eune) (AROVET L. I., le U et le V majuscules, ainsi que le J et le I, s'écrivaient à l'époque de la même manière). Ses premières tragédies lui apportent un certain succès, qui lui ouvre les portes de la cour et lui permet de prétendre à une carrière de poète officiel de Louis XV, devenu roi en 1723. Mais en 1725, un événement détruit ses

ambitions : à l'initiative du chevalier de Rohan blessé par l'insolence de Voltaire au cours d'une dispute, ce dernier est bastonné et enfermé à la Bastille. Contraint par la suite de quitter la France, il part pour Angleterre.

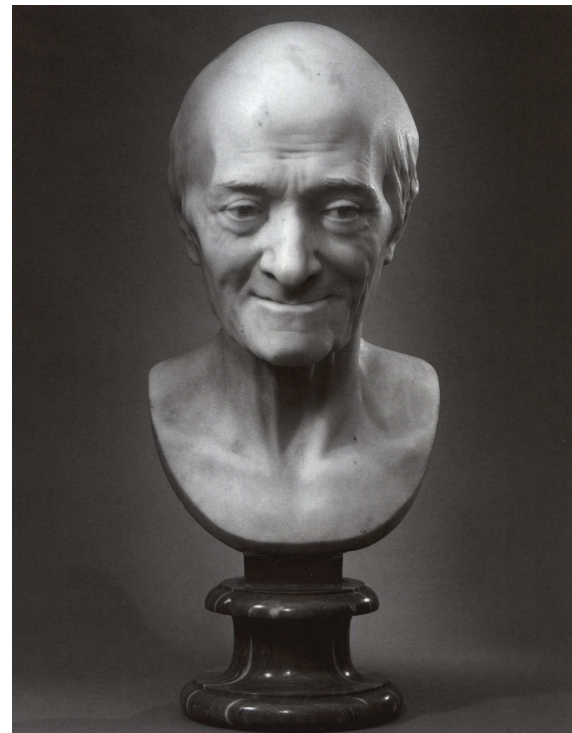
C'est en Angleterre que Voltaire découvre la monarchie parlementaire, la tolérance religieuse, l'esprit d'entreprise, autant de principes qui marqueront sa pensée. De retour en France, il publie *Les Lettres philosophiques* en 1734, « première bombe lancée contre l'ancien régime » selon la formule de Gustave Lanson. Cet ouvrage qui fait l'éloge de l'Angleterre et dénonce la monarchie française est interdit et Voltaire est contraint de s'exiler à nouveau, au château de Cirey (en Champagne), chez sa maîtresse Émilie du Châtelet, femme libre et très cultivée qui initiera Voltaire aux mathématiques, à l'astronomie et aux thèses de

Newton en particulier. De 1734 à 1744, il va y vivre dix années, travaillant avec acharnement, organisant dans le grenier des représentations théâtrales auxquelles ses invités sont conviés pour découvrir ses créations dramatiques (*Mahomet* en 1741 par exemple), s'occupant d'histoire ou de vulgarisation scientifique (c'est lui notamment qui diffuse en France la physique newtonienne).



Voltaire

Après la mort tragique de madame du Châtelet, Voltaire finit par répondre à l'invitation de l'empereur Frédéric II de Prusse, qui réclame auprès de lui ce philosophe éclairé afin de réaliser un idéal politique : l'alliance raisonnée du pouvoir et de l'esprit. Mais en 1753, trois années à peine après son arrivée, Voltaire se brouille avec l'empereur ; toujours en disgrâce à Paris, il s'installe alors dans la république de Genève et y achète la propriété « Les Délices » où il espère trouver la paix et le repos. Mais bientôt, ses positions en faveur de l'existence du théâtre à Genève et ses satires contre le calvinisme (des pasteurs avaient fait fermer son théâtre particulier) le forcent à s'exiler de l'autre côté de la frontière : en 1760, à près de soixante-dix ans, Voltaire devient seigneur de Ferney, un domaine qu'il a acheté à proximité de Genève mais en terre française. Enfin tranquille, il va pouvoir y « cultiver son jardin » sans pour autant se couper du monde : « l'aubergiste de l'Europe » comme on le surnomme reçoit beaucoup, continue à répandre les idées de liberté dans son *Dictionnaire philosophique* (1764) et s'engage dans la défense d'innocents injustement condamnés comme Calas ou Sirven.



Revenu à Paris en février 1778, il n'est toujours pas reçu à la cour ; mais les nombreuses personnalités qui lui rendent visite témoignent de sa très grande renommée, que vient couronner le triomphe de sa dernière tragédie *Irène*. Il meurt le 30 mai 1778, à quatre-vingt-quatre ans ; les funérailles religieuses lui étant refusées à Paris, il est enterré presque clandestinement en Champagne.

Voltaire et son temps

Le siècle des Lumières

La mort de Louis XIV en 1715 ouvre un siècle où, à la faveur d'une certaine libéralisation du régime, grâce à la multiplication des cafés, salons et journaux, les pensées circulent de plus en plus facilement. C'est dans ce contexte que se situent les Lumières, vaste mouvement artistique et culturel qui rayonnera sur l'Europe au XVIII^{ème} siècle. En France en particulier, pour les auteurs et penseurs de ce siècle, il s'agit de montrer que les systèmes politiques et sociaux qui se prétendent fondés sur le droit sont bien

souvent des structures de domination qu'il est possible et souhaitable de changer ; de même, l'organisation de la société repose sur de nombreux préjugés et superstitions qu'il est nécessaire de dénoncer et de corri-

ger. Ainsi ceux qui aiment à s'appeler des « philosophes » (Montesquieu, Voltaire, Diderot et Rousseau pour les plus célèbres), remettent en cause le caractère absolu de la monarchie, les privilèges innés de la noblesse, la puissance aliénante de l'Église, la guerre, l'esclavagisme, l'intolérance religieuse, le fanatisme... Ils opposent à l'obscurantisme des superstitions les lumières de la raison, de la réflexion et de la science qui peuvent « éclairer » les hommes et dissiper la nuit de l'ignorance ; ces lumières plurielles et collectives viennent donc défier la Lumière unique et menson-

gère, qu'elle soit divine ou royale (dans la figure lumineuse du Roi-Soleil).

L'ambition essentielle de ces philosophes est de diffuser ces idées neuves et de les rendre accessibles au plus grand nombre, en choisissant parfois des genres considérés comme mineurs (contes, pamphlets, allégories, apologues...), en esquivant la censure (par des impressions à l'étranger, des pseudonymes, des récits plus ou moins cryptés...) et en collaborant au vaste projet

de *L'Encyclopédie* mené par Diderot et D'Alembert, dont l'ambition était de regrouper et de présenter de manière critique toutes les connaissances du temps.

En diffusant des connaissances, en invitant cha-

acun à réfléchir par soi-même, en utilisant la littérature comme une arme, en prenant *leur plume pour une épée* selon le mot de Sartre, les philosophes des Lumières ont marqué leur temps et ont ouvert le champ des réflexions qui ont contribué à faire naître la Révolution française de 1789. Les restes de Voltaire et Rousseau seront d'ailleurs transférés au Panthéon en 1791.



L'œuvre et la pensée de Voltaire

Voltaire est avant tout un polémiste : il a écrit de très nombreux pamphlets, souvent extrêmement virulents, les signant parfois de pseudonymes évocateurs comme L'Écrelief, pour « Ecrasons l'infâme » (à savoir la superstition et son utilisation par tous les pouvoirs institués). Sa pensée s'affirme plus souvent dans la controverse que dans des exposés didactiques ; elle s'est déployée dans tous les genres, la tragédie classique, les lettres, les discours, les sermons, les plaidoyers, contes, apologues, allégories, articles d'encyclopédie... Il est opposé par principe à tout esprit de système : il n'est donc pas un philosophe au sens classique du thème mais un penseur en acte pour qui la littérature doit servir à l'amélioration sociale ; « *j'écris pour agir* », dira-t-il lui-même dans une lettre de 1767.

Ses œuvres les plus célèbres ne sont sans doute pas celles qu'il pensait les mieux faites pour la postérité : on ne lit plus guère son théâtre et comme l'a noté Flaubert, « *Voltaire ne se doutait pas que le plus immortel de ses ouvrages était Candide* ». Ses contes philosophiques de *Micromégas* à *L'Ingénu* en passant par *Zadig* et *Candide* sont en effet parmi ses œuvres les plus fameuses. Il y livre sa pensée sous le masque d'un récit divertissant et enjoué, qui contribue à donner plus de saveur et de mordant à ses dénonciations et ses critiques. Il y combat sans répit les pouvoirs monarchique et religieux et y affirme son idéal politique fondé sur la conviction que les hommes sont naturellement libres et égaux, comme il l'avait fait dans une œuvre de réflexion *Les Lettres philosophiques* (1734) et le fera encore dans son *Dictionnaire philosophique* (1764).

La plume militante de Voltaire s'est aussi mise au service de causes précises, faisant de lui le précurseur de la figure de l'auteur engagé. Outre l'affaire Calas, il s'est employé à innocenter les Sirven, un couple de protestants accusés d'avoir jeté leur fille dans un puits et dont il obtient l'acquittement en 1771 après neuf ans de lutte. Il n'aura de cesse enfin de plaider la cause d'hommes injustement condamnés comme Perra, Martin, Montbailli, Lally-Tollendal ou le chevalier de La Barre, accusé sans preuves à dix-huit ans d'avoir mutilé un crucifix, décapité puis brûlé avec un exemplaire du Dictionnaire philosophique trouvé chez lui...



Voltaire et l'affaire Calas

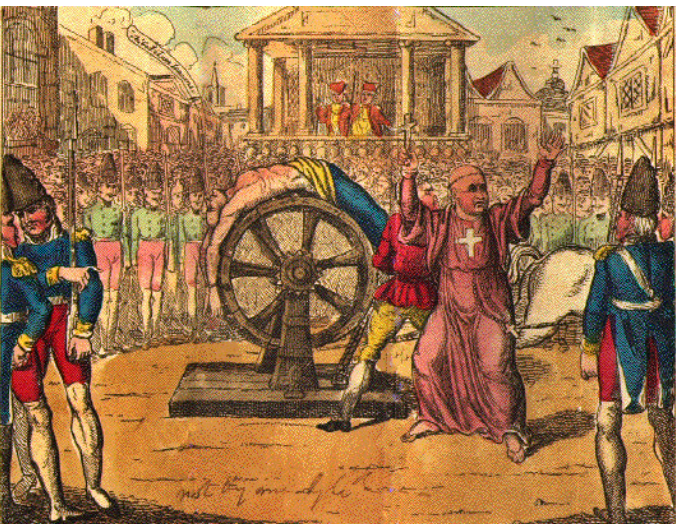
Le contexte historique et religieux

L'affaire Calas intervient dans un contexte politique et religieux qu'il est nécessaire de resituer brièvement : la Réforme protestante aux XV^{ème} et XVI^{ème} siècles aboutit à une scission entre l'Eglise catholique romaine et les Eglises protestantes ; elle est un mouvement profond de réflexion religieuse mais elle a aussi une dimension politique et elle se traduit au XVI^{ème} siècle par de nombreux conflits en Europe mais aussi par des guerres civiles, notamment en France. Après avoir été combattu par François Ier puis, de manière plus virulente, par son fils Henri II, le protestantisme français continue de se développer ; des tentatives de conciliation échouent, les tensions s'exacerbent et en 1562, le royaume de France s'installe dans une guerre civile qui, malgré de courtes périodes d'accalmie, dure jusqu'en 1598. Les batailles pour s'emparer de certaines villes sont acharnées et les massacres sont nombreux : celui de la Saint-Barthélémy, dans la nuit du 23 au 24 août 1572, provoque la mort de 3000 protestants puis, s'étendant à d'autres villes les jours suivants, on estime que cette explosion de violence a causé la mort de 10 000 à 30 000 huguenots. En 1598, l'adoption par Henri IV d'un édit de tolérance, l'Édit

de Nantes, permet aux protestants d'obtenir la liberté de conscience, une liberté de culte limitée et l'égalité civile avec les catholiques. Mais cette paix est fragile et, durant les deux siècles suivants, les tensions sont épisodiquement ravivées ; Louis XIV est particulièrement hostile aux protestants et met en place une politique de persécution : en 1685, il fait paraître l'Édit de Fontainebleau qui révoque l'Édit de Nantes. Au XVIII^{ème}, le conflit reste larvé et des troubles éclatent çà et là durant tout le siècle. Ce n'est qu'en 1787 que l'Édit de Versailles instaure une véritable tolérance religieuse.

C'est dans ce contexte que l'affaire Calas prend une résonance particulière : pendant la première guerre de religion, en 1562, 4000 protestants ont été massacrés à Toulouse et il existe encore au XVIII^{ème} siècle une hostilité latente envers le protestantisme. En outre, les lois dirigées contre les huguenots sont sévères :

L'ordonnance de 1724 prévoit la peine de mort pour les pasteurs pris à porter des armes (six pasteurs sont pendus entre 1745 et 1762) et les galères pour les protestants pris à assister aux assemblées religieuses interdites. Les offices publics leur sont théoriquement fermés, notamment les professions juridiques, les plus nombreuses parmi les offices. Le seul mariage valable légalement est le mariage catholique et les enfants doivent être baptisés, faute de quoi ils peuvent être enlevés à leurs parents à l'âge de sept ans pour recevoir une éducation catholique ; quant à celui qui refuse les derniers sacrements, il est considéré comme un hérétique, dont le corps peut être profané et les biens confisqués. (B. Garnot, Voltaire et l'affaire Calas, Hatier, 2013, p. 95)



Voltaire et l'affaire Calas

Les tensions s'avivent en 1761, en particulier dans le Languedoc, sur fond de crise politique et économique : la France est mal engagée dans la guerre de Sept Ans face à deux puissances protestantes, l'Angleterre et la Prusse ; une grave dépression touche le Languedoc et n'épargne pas Toulouse. Dans une telle situation, les protestants peuvent devenir des boucs émissaires, comme en témoigne l'affaire Rochette immédiatement antérieure à l'affaire Calas : le 13 septembre 1761, François Rochette,

pasteur protestant, est arrêté par erreur ; un petit groupe d'amis tente de le libérer en attaquant en vain la prison de Caussade où il est enfermé. La rumeur d'une émeute ourdie par les protestants gonfle rapidement : le procureur général pense que les huguenots de toute la région prévoient une rébellion violente. Il n'en est rien mais Rochette et ses compagnons sont tous condamnés à mort et exécutés le 19 février 1762, moins d'un mois avant Jean Calas...

Les faits

Dans la soirée du 13 octobre 1761, au 16 de la rue des Filatiers à Toulouse, Jean Calas, marchand d'indiennes (étoffes de coton) protestant âgé de soixante-deux ans, soupe en compagnie. Il y a là son épouse Anne-Rose Cabibel, deux de leurs fils, Marc-Antoine (28 ans) et Pierre (22 ans), ainsi que Gaubert Lavaysse (20 ans), un ami de la famille de passage à Toulouse. La servante catholique (la loi les y oblige) des Calas, Jeanne Viguière, est également présente. Les deux autres fils de Jean Calas sont absents : Louis (25 ans) vit à Toulouse mais entretient des relations conflictuelles avec sa famille, notamment depuis qu'il s'est converti au catholicisme ; Donat (14 ans) travaille comme apprenti à Nîmes. Quant à leurs deux filles (Anne-Rose et Anne), elles sont en visite à la campagne.

Après le souper, Marc-Antoine se retire comme à son habitude, sans doute pour se rendre aux Quatre Billards ; et quand Pierre raccompagne Gaubert Lavaysse qui est hébergé pour la nuit chez un ami, ils découvrent dans la boutique le corps pendu de Marc-Antoine. Ils préviennent un chirurgien qui constate le décès, la nouvelle se répand

et, petit à petit, devant la maison, se masse une foule, vite persuadée que les Calas, protestants, ont assassiné Marc-Antoine pour l'empêcher de se convertir au catholicisme, comme son frère Louis l'avait fait avant lui. Un peu avant minuit, le capitoul David de Beudrigue arrive sur les lieux et, après un relevé très sommaire des preuves, manifestement influencé par la rumeur, il fait arrêter Jean Calas, son épouse, Pierre, Gaubert Lavaysse et la servante.



Voltaire et l'affaire Calas

Convaincu qu'il s'agit d'un « crime calviniste », désireux de se montrer zélé auprès du ministre Saint-Florentin chargé du contrôle de la « Religion prétendue réformée » et qui suit l'affaire depuis Paris, le capitoul David mène l'affaire à charge. Ses soupçons lui semblent d'autant plus fondés qu'entre le premier et le deuxième interrogatoire, les accusés ont changé de version : affirmant d'abord qu'ils avaient trouvé Marc-Antoine allongé sur le sol, ils avouent ensuite qu'il a été découvert pendu. Jean Calas s'en justifie par la crainte de subir l'infamie destinée aux personnes convaincues de suicide : le corps nu des suicidés était traîné par un cheval à travers les rues de la ville sous les huées de la foule puis jeté à la décharge publique ; puis, le cadavre était suspendu à un gibet et tous les biens du mort étaient confisqués au profit du roi. Mais cela n'ébranle pas le capitoul qui, pour étayer ses thèses, fait promulguer un monitoire, lu dans toutes les paroisses de la ville, qui enjoint ceux qui pourraient appuyer la version du meurtre à venir témoigner. Dans le même temps, la confrérie catholique des Pénitents blancs, qui se prépare à célébrer le bicentenaire du massacre de 1562, attise la haine antiprotestante : le corps de Marc-Antoine leur est « cédé » et ils lui donnent des funérailles catholiques grandioses, faisant de lui un martyr victime de la barbarie protestante. C'est évidemment une manière de verdict avant que tout jugement n'ait été rendu. Or, les témoignages confus et fondés sur des rumeurs (celle qui veut par exemple que les protestants soient tenus de tuer leurs enfants s'ils abjurent leur foi...) se multiplient : le capitoul n'a aucune preuve indubitable mais il écarte a priori l'hypothèse du suicide.

Le procès est ensuite transféré au Parlement de Toulouse et le 9 mars, après avoir procédé à un dernier interrogatoire des

accusés qui continuent de nier le « crime collectif », les juges condamnent par huit voix sur treize Jean Calas au supplice de la roue, précédé de la question préalable, ordinaire et extraordinaire pour qu'il avoue son crime sous la torture. Le sort des autres accusés est réservé, selon les aveux que les juges espèrent obtenir de Jean Calas. Le 10 mars, Jean Calas est donc torturé puis conduit à la place Saint-Georges où il est rompu vif, exposé sur la roue pendant deux heures, étranglé ; enfin, son corps mort est jeté au bûcher. Durant son supplice, il a sans cesse été sommé d'avouer son crime ; il a persisté jusqu'au bout à se déclarer innocent. N'ayant pu obtenir de lui aucun aveu, la conviction de certains juges a vacillé : Pierre Calas est condamné au bannissement perpétuel hors de France, tandis que les autres sont placés « hors de cour », ce qui équivaut à un acquittement, à cette importante réserve près que leur innocence n'est pas déclarée et que les biens de la famille sont confisqués. Pierre Calas part en Suisse, Gaubert Lavaysse rejoint sa famille et la veuve Calas rejoint ses filles chez des amis à Montauban, où elles seront ensuite arrêtées et enfermées dans des couvents séparés, par crainte de scandale et d'agitation protestante.



Voltaire et l'affaire Calas

L'intervention de Voltaire

Le 20 mars 1762, Dominique Audibert, un négociant protestant de passage à Genève, se rend à Ferney et raconte à Voltaire l'histoire de Jean Calas. N'ayant aucune sympathie pour le protestantisme (à cause de la défiance à l'égard du théâtre notamment), Voltaire perçoit vite que dans cette « horrible aventure » l'Infâme est en jeu : qu'un père ait tué son fils ou qu'un Parlement ait roué un innocent, on se trouve en présence du fanatisme religieux le plus abominable. Il prend alors des renseignements et se convainc rapidement de l'innocence de Calas ; Pierre et Donat, réfugiés à Genève, lui rendent visite et cette fréquentation régulière, les nombreuses questions qu'il leur pose le confortent dans sa certitude. Le dossier est en effet truffé d'incohérences et de contradictions : aucune enquête précise n'a été menée et, de manière générale, les accusations du capitoul reposent sur une hypothèse pour le moins improbable, à savoir que les cinq accusés seraient tous complices du crime, y compris la servante catholique et le jeune Lavaysse de passage (on a prétendu qu'il avait été envoyé exprès par une assemblée de protestant pour assister la famille dans ce meurtre...), puisque tous ont déclaré de s'être pas séparés pendant la soirée. De nombreux autres éléments, notamment les graves fautes de procédure et les faux témoignages, achèvent de persuader Voltaire que Jean Calas a été injustement roué parce qu'il était protestant. Le Parlement de Toulouse en outre refuse de rendre publiques certaines pièces essentielles du dossier.

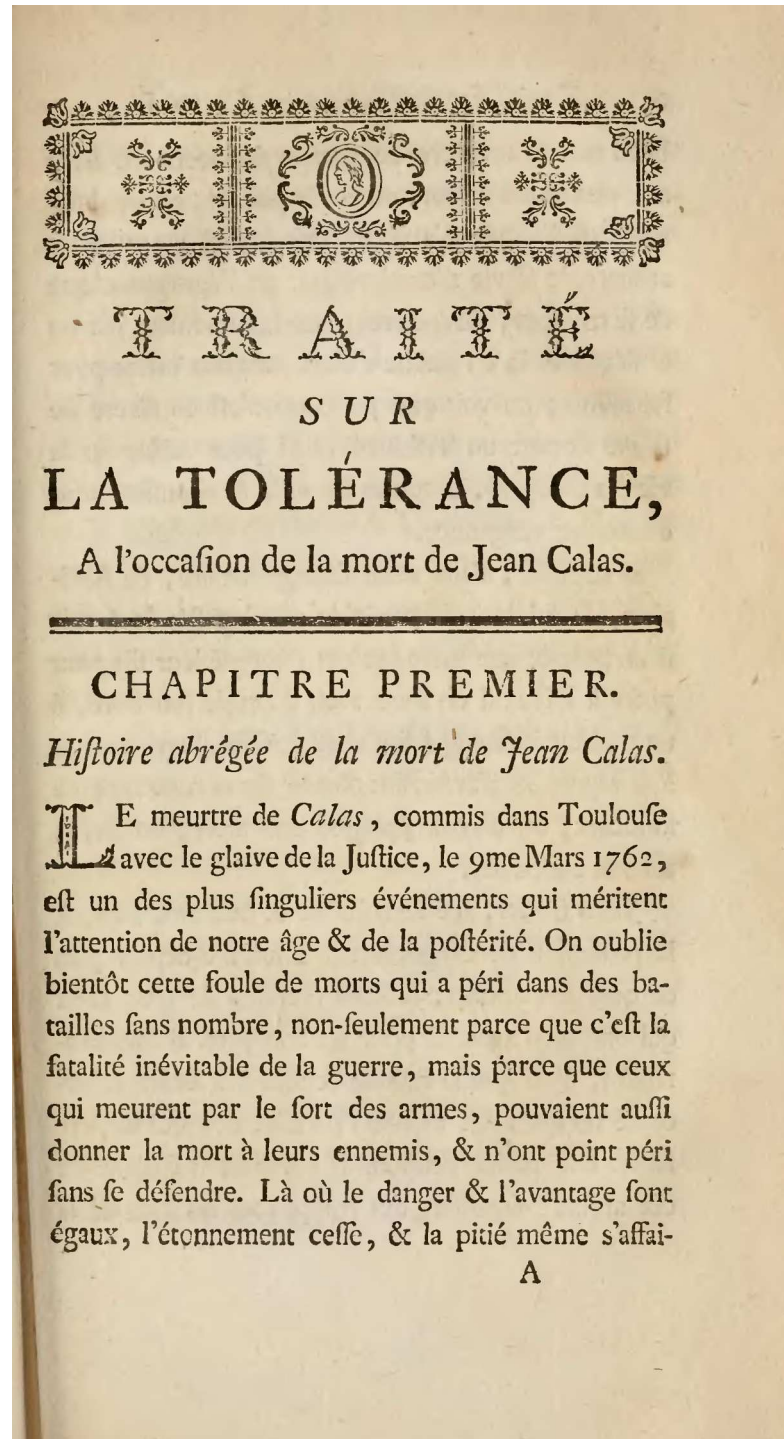
Voltaire décide alors de travailler à la réhabilitation de Calas et, pour cela, il s'emploie à lancer une campagne d'opinion, qu'on peut, par son ampleur, considérer comme



la pionnière du genre en France. Il comprend le premier que l'opinion publique est une force capable d'influer sur les événements. Pour « médiatiser » cette affaire, il utilise le très grand réseau de ses correspondants : il écrit à ses amis écrivains, philosophes, mathématiciens, d'Alembert en particulier, très célèbre dans toute l'Europe ; il écrit aux puissants, aux ministres, aux souverains étrangers comme Frédéric II. Plus de trois cents lettres de Voltaire abordent l'affaire Calas. Dans le même temps, il fait diffuser des textes courts et percutants, tracts, brochures et pamphlets qui se dissimulent facilement et se vendent à bas prix : ainsi, il prend la plume au nom de Pierre, de Donat, de la veuve Calas et, dans ces brefs mémoires, il reconstitue inlassablement les événements et démontre l'innocence de Jean Calas. Il commande également des illustrations et des estampes qui mettent en scène les différents « épisodes » du supplice enduré par la famille Calas.

En 1763, il publie la pièce maîtresse de son dispositif de « communication » : le *Traité sur la tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas* dont le but est le suivant, tel qu'il l'exprime dans une lettre à Damilaville du 24 janvier 1763 : « *On ne peut empêcher que Jean Calas ne soit roué ; mais on peut rendre les juges exécrables, et c'est tout ce que je leur souhaite* ». Ce traité débute par une reconstitution de l'affaire judiciaire qui vise à prouver à nouveau l'innocence de Calas ; mais toute la suite de l'ouvrage a pour ambition de donner à cette injustice une dimension d'exemplarité : Voltaire remonte aux sources historiques de l'intolérance religieuse, montre qu'elle est encore à l'œuvre dans son siècle, alterne morceaux philosophiques et saynètes dialoguées où les fanatiques sont violemment moqués et lance un appel vibrant à la tolérance, notamment dans le chapitre célèbre « *Prière à Dieu* ». Ce n'est pas le livre d'un athée mais celui d'un combattant contre l'Infâme, impitoyable à l'égard de ceux qui dévoient les sentiments de foi. En 1765, un « article » est ajouté au Traité dans lequel Voltaire rend compte des suites de l'affaire : grâce à ses interventions ainsi qu'à celles de certains avocats en lien avec lui, on autorise la révision du procès en 1763, l'arrêt condamnant Calas est cassé en 1764 et le 9 mars 1765, trois ans jour pour jour après sa condamnation, Jean Calas est réhabilité à l'unanimité des quarante juges du tribunal de l'Hôtel et des dédommagements financiers sont accordés aux autres accusés, par ailleurs totalement innocents. Enfin, après une longue résistance, le parlement de Toulouse finit par reconnaître ses torts en 1769. L'affaire Calas est terminée juridiquement : Voltaire en aura fait une « affaire » bien plus que judiciaire et elle restera entièrement attachée à son nom. Dans les nombreux hommages qui lui sont rendus lors de son retour à Paris en

1778, quelques semaines avant sa mort, alors qu'il sort de la Comédie-Française où l'on vient de présenter *Irène*, sa dernière tragédie, une foule l'acclame au cri de « *Vive le défenseur des Calas !* ».



Voltaire et l'affaire Calas

La vérité sur l'affaire Calas

Convaincu de l'innocence de Calas, la stratégie de Voltaire a été de sensibiliser l'opinion : il veut, selon ses termes, faire entendre « *le concert des âmes vertueuses* », le « *cri du sang innocent* » ; il croit fermement que « *le cri individuel engendre le cri public* » ; il souhaite « *faire brailler tout l'ordre des avocats, et que de bouche en bouche, on fasse tinter les oreilles du chancelier, qu'on ne donne ni repos ni trêve : qu'on lui crie toujours Calas ! Calas !* ». À tous ses correspondants, il demande : « *Criez, et qu'on crie !* ». Une telle volonté de marquer les esprits et d'émouvoir le public a poussé Voltaire – et c'est souvent le caractère même de son style – de simplifier des faits ou d'exagérer certains aspects de la réalité. Si nous abordons ce point, c'est qu'il a pendant longtemps autorisé des détracteurs à mettre en doute l'intégrité de Voltaire dans cette affaire et, par conséquent, à remettre en cause l'innocence des Calas. Et si Calas était coupable en réalité ? Jusqu'au XX^{ème} siècle, des auteurs et des « historiens » ont posé cette question et certains n'ont pas hésité à répondre par l'affirmative.

On reproche par exemple à Voltaire d'avoir instrumentalisé cette affaire à des fins « *philosophiques* » : ce qui l'aurait intéressé, c'est moins le fond de l'affaire que son combat contre le fanatisme et la justice de l'Ancien régime. On évoque le fait qu'il a bien souvent théâtralisé les différents événements, qu'il en a fait autant de scènes poignantes visant à susciter l'émotion. On note que dans le *Traité*, il fait facilement de Jean Calas un vieillard doux et tolérant alors que ses relations avec son fils Louis, converti, étaient très tendues ; qu'il parle de Gaubert Lavaysse avec les mêmes mots presque qu'il utilise pour décrire l'innocence de Candide ; qu'il présente l'épouse Ca-

las comme le paragon de la veuve éplorée et vertueuse, etc. On le chicane sur certains faits : Calas n'avait que soixante-deux ans au moment des faits, Voltaire, pour souligner sa faiblesse physique, en fait un vieil-



lard de soixante-huit ans ; les protestants étaient obligés d'avoir à leur service une servante catholique, Voltaire donne ce détail comme une preuve de la tolérance des Calas. Mais ces quelques libertés prises avec les faits montrent avant tout que le but de Voltaire était de faire des Calas un cas exemplaire et qu'il a pour cela, comme l'écrit Jacques Van den Heuvel, « *déclenché cette remarquable mécanique à élaborer les mythes, dont il connaît tous les rouages. (...) Plus que d'habiletés d'avocat, il s'agit de l'organisation quasi spontanée des divers éléments du mythe, qui viennent s'intégrer comme d'eux-mêmes dans la perspective manichéenne de l'univers voltairien, selon la technique éprouvée de l'anecdote significative telle qu'on la trouve dans les Lettres philosophiques ou évidemment dans les contes* ».

Quoi qu'on veuille juger dans la démarche de de Voltaire, il n'en est pas moins certain

Voltaire et l'affaire Calas

aujourd'hui que Jean Calas est innocent et que son fils Marc-Antoine s'est donné la mort. La première « preuve » qui l'établit, c'est la très forte improbabilité de la version du capitoul, à savoir que cinq personnes se soient réunies, toutes parfaitement d'accord pour assassiner un fils, un frère, un ami ou, pour la servante, un enfant qu'elle a élevé depuis sa naissance. Ensuite, le capitoul n'a fait aucune reconstitution précise : il a été vite établi que le suicide était impossible parce que le billot posé sur les battants de la porte est plusieurs fois tombé quand un bourreau en a fait l'essai... De plus, il est entièrement avéré, par des témoignages qui n'ont pas été retenus lors du procès de Toulouse (mais qui l'ont été lors de sa révision) que Marc-Antoine ne voulait pas se convertir au catholicisme et qu'il avait même envisagé de se faire pasteur protestant ; or, c'est sur ce mobile que repose l'accusation. Enfin, quelques années après le procès, le chirurgien Antoine Louis, s'intéressant aux raisons de la mort par pendaison dont il examine les signes sur les cadavres de condamnés, en vient à étudier le cas de Marc-Antoine Calas : en comparant les signes des pendus avec ceux relevés sur le corps de Marc-Antoine (et très précisément décrits dans le rapport du chirurgien le soir des faits), il parvient à prou-

ver l'impossibilité du meurtre.

La célébrité croissante de l'affaire a suscité également des spéculations sur les raisons qui ont poussé Marc-Antoine au suicide : on a parlé d'argent perdu au jeu, de son désir contrarié de devenir avocat, de son caractère ombrageux, etc. Mais il est bien vain, plus de deux siècles après d'autant plus, d'établir les motifs profonds d'un acte qui n'appartient qu'à celui qui le commet. Dira-t-on pourquoi, quelques années après cette affaire, le capitoul David de Beaudrigue s'est lui-même donné la mort ? Certainement non.



Voltaire et l'affaire Calas

Petite chronologie indicative



1562

Massacre de 4000 protestants à Toulouse.

1572

26 août

Massacre de la Saint-Barthélémy.

1761

13 octobre

Mort de Marc-Antoine Calas.

1762

19 février

Exécution du pasteur François Rochette.

9 mars

Le parlement de Toulouse condamne Jean Calas, par huit voix contre cinq.

10 mars

Exécution de Jean Calas.

18 mars

Pierre Calas est banni à perpétuité. La veuve Calas, la servante et Gaubert Lavaysse sont acquittés par six voix contre sept.

20 mars

Voltaire est informé du supplice de Calas par Jean Audibert, un marchand protestant de Toulouse.

17 mai

Célébration à Toulouse du bicentenaire du massacre des protestants en 1562.

7 juillet-23 août

Voltaire multiplie les lettres, les mémoires (signés Donat, Pierre ou Madame veuve Calas).

1763

7 mars

Publication du Traité sur la tolérance.

l'hô-

Le Conseil du roi attribue le jugement définitif au tribunal de Paris dit « les requêtes de tel ».

1765

9 mars

Le Conseil du roi réhabilite Calas.

1769

Le Parlement de Toulouse reconnaît ses torts.



Note d'auteur

Une adaptation problématique

Il ne va pas de soi d'écrire une pièce autour de l'affaire Calas : il ne s'agit pas d'adapter une œuvre pour la scène (comme nous l'avions fait pour *Candide*) ni de reconstituer de manière réaliste une série d'événements dont l'incertitude et la gravité rendent problématique, selon nous, la représentation. Si Voltaire d'abord et la postérité ensuite ont fait de l'histoire des Calas un récit exemplaire, il ne faut jamais perdre de vue qu'il s'agit de faits réels et que les épreuves que cette famille a endurées n'ont rien d'imaginaires. Or, il nous a semblé que nous aurions trahi ces souffrances en tentant de les montrer dans leur prétendue vérité, en se réclamant d'un promotionnel : « d'après une histoire vraie ». Il paraissait très délicat, par exemple, de « jouer » un suicide, et d'autant plus que le suicide de Marc-Antoine n'est pas une fiction ; il en va de même pour l'exécution de Jean Calas : n'y aurait-il pas eu quelque chose de forcément obscène à faire voir cet homme agonisant sur la roue ? Mais, bien entendu, ces événements qui sont le cœur même de l'affaire ne pouvaient être passés sous silence ; c'est pourquoi nous avons choisi de les suggérer ou de les dire plutôt que de les montrer directement. Et, en dépit de cet écueil, si nous avons décidé de faire une pièce sur l'affaire Calas, c'est qu'elle nous semble receler une dimension fortement théâtrale.



Le spectacle



De quoi jouer

La théâtralité de l'affaire Calas ne réside pas selon nous dans les faits terribles qui en constituent la trame (le suicide de Marc-Antoine, les tortures infligées à Jean Calas et son exécution) mais plutôt dans tout le contexte qui entoure ces événements et dans tout ce qu'ils ont provoqué : un climat de haine antiprotestante, très ancrée depuis la Réforme ; l'obstination fanatique du capitoul David et de certains juges du Parlement de Toulouse ; la puissante influence des sectes catholiques, en particulier celle des Pénitents blancs ; la construction, parfois sous la menace, de faux témoignages ; enfin, l'intervention de Voltaire et son infatigable campagne d'opinion qui a mené à la réhabilitation de Jean Calas. La figure de Voltaire est en effet inséparable de l'affaire Calas : c'est par lui que l'Histoire connaît encore ce drame judiciaire et c'est lui qui s'est personnellement engagé dans ce combat, en tant qu'auteur, en tant que philosophe (au sens que les Lumières donnent à ce mot) et en tant qu'homme.



Note de mise en scène

Trouver le ton

L'affaire Calas traite de sujets graves : l'écueil était de les aborder avec une solennité qui n'est jamais très loin d'un pathos où peut se cacher une certaine obscénité. Comme le fait Voltaire dans certains passages de son *Traité sur la Tolérance*, nous nous sommes appliqués à approcher les outrances des horreurs commises par les fanatiques et la barbarie de la machine judiciaire au service d'une idéologie religieuse, avec une certaine dérision. Tout en nous efforçant de rester fidèles aux événements, aux pièces du procès et aux textes de l'époque, nous prenons quelques libertés pour dire le grotesque des positions fanatiques et des horreurs qui en découlent. Le contenu de l'affaire et des combats philosophiques qui la nourrissent sont parfois ardues et, pour ne pas perdre le spectateur, il nous a semblé nécessaire de lui réserver certains espaces de légèreté. Ainsi, se côtoient dans le spectacle des moments intenses et bruts et d'autres drôles, burlesques ou chantés. La tonalité du spectacle « funambulise » entre ces deux voix pour raconter au mieux l'histoire des Calas.

Le passage des rôles

Des dizaines de témoins, des fanatiques, des magistrats, une famille entière, d'autres fanatiques, Voltaire... Les rôles sont nombreux dans cette pièce et les trois comédiens en changent souvent. Une partie importante de la mise en scène a consisté à rendre lisible ce passage de rôles : les corps, les voix, les positions en scène nous permettent par des moyens simples de donner à voir tous les protagonistes de l'histoire sans s'encombrer de trop de costumes et d'accessoires. Certaines figures nous ont fait cependant déroger à cette sobriété : le Capitoul, Voltaire et les pénitents blancs, se démarquent par un costu-

me particulier. Il nous a semblé important que ces trois principales voix de notre spectacle, dont l'affrontement des opinions constitue le nœud dramatique de la pièce, soient clairement identifiées.

Les chaises

Comme les personnages, les lieux sont très nombreux dans le spectacle : la maison des Calas, le tribunal, l'échafaud... Nous avons donc décidé d'un moyen simple pour figurer ces changements de lieu : trois chaises disposées ou utilisées de différentes manières marquent les espaces. Ce décor léger nous permet de passer rapidement d'un endroit à l'autre et de croiser des espaces pour permettre, par exemple, à Voltaire d'interpeller directement le Capitoul. Et comme la chaise est l'endroit où l'on assied, elle est devenue pour nous l'image des idées « assises » que combat Voltaire à travers cette affaire : la tour de chaises dressée au centre de la scène que Voltaire détruira au cours du spectacle est une allégorie du combat du philosophe.

La règle de trois

Lors de la création de ce spectacle tout a semblé aller par trois : trois comédiens, trois chaises, trois personnages principaux ; la trinité de l'Église qui, par le spectre des *Lumières*, s'irise en trinité républicaine ; sans en tirer de conclusion particulière, nous nous sommes emparés de cette « règle de trois » pour résoudre la plupart des problèmes d'espaces, de déplacements ou même de jeu qui se sont posés en répétition.



Parcours culturel et pédagogique

LITTÉRATURE

- > Etude de passages du *Traité sur la Tolérance* : *Incipit, Prière à Dieu...*
- > Les contes de Voltaire : *Candide, Zadig, Micromégas...*
- > Les autres voix des *Lumières* : Rousseau, Diderot, d'Alembert...
- > Autres plaidoyers politiques dans la littérature : *Le dernier jour d'un condamné* de Victor Hugo, 1984 de George Orwell...

HISTOIRE

- > Le pouvoir royal et l'autorité politique
- > Les oppressions religieuses : l'inquisition, la révocation de l'Edit de Nantes, la Saint-Barthélemy...
- > La religion protestante : Luther et Calvin
- > Le siècle des *Lumières* et l'humanisme
- > La révolution française

L'affaire Calas
Un parcours culturel et pédagogique

MAÎTRISE DE LA LANGUE

- > Les caractéristiques de la rhétorique
- > Repérer les différents éléments d'argumentation : directe (explication, plaidoyer, réquisitoire) et indirecte (ironie, antiphrase)
- > Les champs lexicaux correspondants aux différents thèmes du *Traité sur la Tolérance* : l'engagement, le fanatisme, l'injustice, la cruauté
- > Le pouvoir du discours

EDUCATION CIVIQUE

- > Justice et pouvoir judiciaire
- > Le citoyen et la justice : pour quelles raisons les citoyens doivent-ils participer à la justice ?
- > Le rôle des jurés
- > La présomption d'innocence
- > Les erreurs judiciaires : exemples et procédures de révision

Lumières et contestation

Des armes pour convaincre, persuader et délibérer : l'essai, la fable, le conte philosophique. Comment la contestation philosophique s'exprime-t-elle au XVIIIème siècle ?
Les différentes voix de la critique :

- > Denis Diderot, *Encyclopédie* (1751-1772), article « Autorité »
- > Emmanuel Kant, *Qu'est-ce que les Lumières ?*, 1784
- > Chevalier Louis de Jaucourt, *Encyclopédie*, article « Traite des nègres »
- > César Dumarsais, *Encyclopédie*, article « Philosophe »
- > Montesquieu, *L'Esprit des lois*, 1748
- > Voltaire, *Dictionnaire philosophique*, article « Fanatisme » (voir **Annexe 1**), « Tyrannie », « Théiste », « Torture », 1764-1769
- > Voltaire, *Lettres philosophiques*, Lettre X, « Sur le commerce », 1734
- > Voltaire, *Traité sur la tolérance*, 1763, *Prière à Dieu*
- > Voltaire, *De l'horrible danger de la lecture*, 1765

Ressources

Quelques ouvrages sur l'affaire Calas

- > *L'affaire Calas et autres affaires, Traité sur la Tolérance*, Edition de Jacques Van den Heuvel, Folio classique
- > *Jean Calas et sa famille : études historiques d'après les documents originaux*, Athanase Coquerel, éd. Cherbuliez, 1858
- > *L'affaire Calas*, José Cubero, Perrin 1993 - collection *Vérités et Légendes*
- > *Calas innocent : les preuves par la science*, in *L'Histoire*, no 323, septembre 2007, p. 69-73.
- > *Voltaire et l'affaire Calas. Les faits, les débats, les enjeux*, Benoît Garnot, Paris, Hatier, 2013.
- > *La Demoiselle des Lumières, Fille de Voltaire*, Annie Jay, L.de P. Jeunesse, 2012 (Roman jeunesse sur l'Affaire Calas, racontée par la pupille de Voltaire, Marie Corneille).

Théâtre

L'infortune des Calas a servi de thème à plusieurs auteurs dramatiques :

- > *Jean Calas*, Marie-Joseph Chénier, 1791
- > *Les dangers de l'opinion*, Jean-Louis Laya, 1790
- > *Jean Calas*, Jean-Louis Laya, 1790
- > *Calas ou le fanatisme*, Auguste-Jacques Lemierre d'Argy, 1791

Citons également une pièce de Voltaire antérieure à l'affaire :

- > *Le fanatisme ou Mahomet le prophète*, 1736

Chansons

- > De nombreuses chansons d'époque font état de la relation entre catholiques et pro-

testants. Citons par exemple : *Chanson contre les huguenots*, *Chanson nouvelle sur le testament des Reîtres et hérétiques*, *Complainte des pauvres catholiques de la France*, *Contre les Huguenots* ou *Voyez la grande offense* (voir les paroles en [Annexe 2](#)).

- > Certaines de ces chansons figurent dans le disque *Histoire de France par les chansons*, vol. 3 : *Les guerres de religion* édité par la BNF.

Films

- > *L'Affaire Calas*, épisode de l'émission *La caméra explore le temps*, 1963 (Visible sur [Ina.fr](#)).
- > *Voltaire et l'affaire Calas*, téléfilm réalisé par Francis Reusser, avec Claude Rich et Barbara Schulz, 2007.

Jeux d'écriture



L'avocat

En prenant pour appui le détail des événements tels que décrits dans le premier chapitre du *Traité sur la Tolérance*, il s'agira de rédiger le plaidoyer de l'avocat de Jean Calas devant les juges toulousains. Il conviendra d'utiliser des éléments d'argumentation directe (chronologie des événements, explications, théories...) et des éléments d'argumentation indirecte (ironie, anti-phrases, sous-entendus...).

L'exercice peut être envisagé avec d'autres affaires similaires (notamment celles pour lesquelles Voltaire est intervenu : l'affaire Sirven, l'affaire du Chevalier de la Barre, l'affaire Lally) ou avec des affaires plus récentes ou imaginaires.

Outrances d'intolérance

Dans la *Lettre au jésuite Le Tellier* du Chapitre XVII du *Traité sur la tolérance* (reprise dans la première scène de notre spectacle), un fanatique envisage les méthodes les plus sophistiquées et les plus cruelles pour exterminer les protestants. L'outrance de ses propositions rend absurde son intolérance envers les protestants et met au jour ses contradictions.

Sur le même modèle, il s'agira de rédiger un plaidoyer outrancier contre une catégorie de personnes. Il conviendra de choisir les catégories les moins sensibles possibles pour accentuer l'absurde d'un tel projet (par exemple : les sportifs, les gauchers, les personnes qui roulent en Citroën, les collectionneurs de timbres...). En prenant en compte les caractéristiques des personnes contre qui le plaidoyer est écrit, il faudra inventer les différentes raisons pour lesquelles il faut en venir à bout et trouver des moyens originaux pour y parvenir.

Jeux théâtraux

Faire vivre des objets

Dans le spectacle, trois chaises servent à évoquer différents décors et différents objets. Cela signifie qu'au théâtre on peut « embarquer » le spectateur dans un univers imaginaire à l'aide de quelques objets simples. L'illusion ne provient pas de l'objet lui-même, mais de la façon dont le comédien le fait vivre. Ce jeu théâtral permettra de faire sentir aux élèves le pouvoir d'illusion qu'un comédien possède grâce à un objet banal.

Mettre les participants en rond, debout. Donner un objet : manche à balai, boîte, foulard. Le premier participant fait vivre cet objet en lui donnant une signification. Il ne faut pas attendre une grande originalité, il faut surtout que l'exécutant soit concentré et tourné vers l'objet. Si le manche à balai devient une carabine par exemple, l'important sera l'implication de celui qui est en jeu, la concentration dans la visée et sa volonté de donner à voir à ceux qui le regardent.

Puis le premier participant donne l'objet à un autre élève de son choix, qui doit assez rapidement, même si un temps de recherche peut être donné, le mettre en jeu. Toutes les propositions ne seront pas aussi riches, mais il ne faut pas s'y arrêter, il faut faire passer chaque participant plusieurs fois, car le jeu d'un autre peut amener de l'inspiration.

Les chaises émotives

Dans notre spectacle, nous changeons de rôle régulièrement et le plus souvent, très

rapidement. La certaine souplesse que cela demande est l'objet de ce jeu.

On place dans l'espace 4 chaises auxquelles on attribue une émotion différente (par exemple : la tristesse, la joie, la peur et la colère) et un numéro. On fait venir un premier acteur sur scène et on le fait s'asseoir successivement sur chacune des 4 chaises en les appelant par leur numéro : quand il s'assied sur une chaise, il est envahi par l'émotion qui lui est attribuée. Après un premier tour où on lui donne un peu de temps pour être pris par l'émotion, on accélère le passage d'une chaise à l'autre. Il doit alors se rappeler de l'émotion correspondant à la chaise et la jouer simultanément. On va ainsi de plus en plus vite jusqu'à ce que le comédien soit dépassé.

On peut également faire cette exercice à plusieurs : le changement d'émotion en chœur donne alors un effet intéressant.



Annexe 1 : Article Fanatisme

Dictionnaire philosophique

Le fanatisme est à la superstition ce que le transport est à la fièvre, ce que la rage est à la colère. Celui qui a des extases, des visions, qui prend des songes pour des réalités, et ses imaginations pour des prophéties, est un enthousiaste; celui qui soutient sa folie par le meurtre est un fanatique. Jean Diaz, retiré à Nuremberg, qui était fermement convaincu que le pape est l'Antéchrist de l'Apocalypse, et qu'il a le signe de la bête, n'était qu'un enthousiaste; son frère, Barthélemy Diaz, qui partit de Rome pour aller assassiner saintement son frère, et qui le tua en effet pour l'amour de Dieu, était un des plus abominables fanatiques que la superstition ait pu jamais former.

Polyeucte qui va au temple, dans un jour de solennité, renverser et casser les statues et les ornements, est un fanatique moins horrible que Diaz, mais non moins sot. Les assassins du duc François de Guise, de Guillaume, prince d'Orange, du roi Henri III, du roi Henri IV, et de tant d'autres, étaient des énergumènes malades de la même rage que Diaz.

Le plus détestable exemple de fanatisme est celui des bourgeois de Paris qui coururent assassiner, égorger, jeter par les fenêtres, mettre en pièces, la nuit de la Saint-Barthélemy, leurs concitoyens qui n'allaient point à la messe.

Il y a des fanatiques de sang-froid: ce sont les juges qui condamnent à la mort ceux qui n'ont d'autre crime que de ne pas penser comme eux; et ces juges-là sont d'autant plus coupables, d'autant plus dignes de l'exécration du genre humain que, n'étant pas dans un accès de fureur, comme les Clément, les Châtel, les Ravailac, les Damiens, il semble qu'ils pourraient écouter la raison.

Lorsqu'une fois le fanatisme a gangrené un cerveau, la maladie est presque incurable. J'ai vu des convulsionnaires qui, en parlant des miracles de saint Pâris, s'échauffaient par degrés malgré eux: leurs yeux s'enflammaient, leurs membres tremblaient, la fureur défigurait leur visage, et ils auraient tués quiconque les eût contredits.

Il n'y a d'autre remède à cette maladie épidémique que l'esprit philosophique, qui, répandu de proche en proche, adoucit enfin les mœurs des hommes, et qui prévient les accès du mal; car, dès que ce mal fait des progrès, il faut fuir, et attendre que l'air soit purifié. Les lois et la religion ne suffisent pas contre la peste des âmes; la religion, loin d'être pour elles un aliment salubre, se tourne en poison dans les cerveaux infectés. Ces misérables ont sans cesse présent à l'esprit l'exemple d'Aod, qui assassine le roi Eglon; de Judith, qui coupe la tête d'Holopherne en couchant avec lui; de Samuel, qui hache en morceaux le roi Agag. Ils ne voient pas que ces exemples, qui sont respectables dans l'Antiquité, sont abominables dans le temps présent; ils puisent leurs fureurs dans la religion même qui les condamne.

Les lois sont encore très impuissantes contre ces accès de rage; c'est comme si vous lisiez un arrêt du conseil à un frénétique. Ces gens-là sont persuadés que l'esprit saint qui les pénètre est au-dessus des lois, que leur enthousiasme est la seule loi qu'ils doivent entendre.

Que répondre à un homme qui vous dit qu'il aime mieux obéir à Dieu qu'aux hommes, et qui, en conséquence, est sûr de mériter le ciel en vous égorgeant?

Ce sont d'ordinaire les fripons qui conduisent les fanatiques, et qui mettent le poignard entre leurs mains. Ils ressemblent à ce Vieux de la Montagne qui faisait, dit-on, goûter les joies du paradis à des imbéciles, et qui leur promettait une éternité de ces plaisirs dont il leur avait donné un avant-goût, à condition qu'ils iraient assassiner tous ceux qu'il leur nommerait. Il n'y a eu qu'une seule religion dans le monde qui n'ait pas été souillée par le fanatisme, c'est celle des lettrés de la Chine. Les sectes des philosophes étaient non seulement exemptes de cette peste, mais elles en étaient le remède: car l'effet de la philosophie est de rendre l'âme tranquille, et le fanatisme est incompatible avec la tranquillité. Si notre sainte religion a été si souvent corrompue par cette fureur infernale, c'est à la folie des hommes qu'il faut s'en prendre.

Annexe 2 : une chanson protestante

Voyez la grande offense

Cette chanson d'époque est reprise dans le spectacle dans une forme simplifiée.

Voyez la grande offense
Faites par les méchants
Au pays de Provence
Contre les innocents
Car ils ont mis à mort
Les chrétiens à grand tort

Entrés dans Cabrières
Pour la prendre et piller
Femme, fille et chambrière
Pour forcer et violer
Et meurtrir les enfants
Qui n'avoient pas trois ans

À mainte femme enceinte
Le ventre ils ont fendu
Sans avoir de Dieu crainte
Les enfants ont pendu
Qui n'avaient pas trois mois
Au bout de leurs harnois

Encore davantage
Enfants ont fait rôtir
Disant par grand outrage
Il les faut engloutir
Et si les ont mangés
Meurtriers enragés

Ces malheureux infâmes
Plus que chiens enragés
Les hommes et les femmes
Tant les jeunes qu'âgés
Ils les ont tous défaits
Ces malheureux infects

Pour les autres villages
Qui étaient de ce rang
Ont fait beaucoup d'outrages
Mettant à feu et sang
Ainsi que loup rabis
Meurtrissant les brebis

Par bois monts et vallées
Plusieurs chrétiens ont pris
Et mené aux gallées
Sans avoir rien mépris
Aucuns sont morts de faim
Las ! par faute de pain

Encore davantage
Sans ouïr leur raison
Les méchants pleins de rage
Les mènent en prison
À Aix, à Cavaillon
Aussi en Avignon

Les langues ont coupé
Quand les menaient brûler
Pour couteaux ni épées
Ne cessent de parler
Soutenant toujours fort
Leur Dieu jusqu'à la mort

Hélas, hélas mes frères
Ne soyez ébahis
En voyant les affaires
Qu'ainsi sommes hais
Autant ont fait à Christ
Ainsi qu'il est écrit

Annexe 3 : Extrait du spectacle

La campagne d'opinion de Voltaire

(...)

Voltaire : Eh ! Oh ! Toi, le cher enfant de ce pauvre Calas, toi qui es venu me chercher à Ferney pour me raconter cette histoire pitoyable, viens ! Il faut qu'on t'entende ! Toi qui as assisté à cette soirée funeste, viens Pierre Calas, parle, crie !

Pierre Calas : Mais, monsieur, que dirai-je ?

Voltaire : Déclaration de Pierre Calas. Le 13 octobre 1761 quand, après le souper, je raccompagnai le jeune Lavaysse, un flambeau à la main, on peut juger de mon horrible surprise...

Pierre Calas : ...quand je vis mon frère suspendu, en chemise, aux deux battants de la porte de la boutique qui donne dans le magasin. Je poussai des cris affreux...

Voltaire : Que tout le monde entende ces cris !

Pierre Calas (s'exécutant) : J'appelai mon père ; il descend éperdu et enlève la corde du cou de Marc-Antoine. Il tremblait, il pleurait...

Voltaire : Tremble ! Pleure !

Pierre Calas : Et dans l'excès de sa douleur, il me dit...

Voltaire (en Jean Calas) : Ne va pas répandre le bruit que ton frère s'est suicidé ; sauvons au moins l'honneur de notre misérable famille. *(En lui-même)* Oh le pauvre homme ! Peut-on concevoir plus grand malheur pour un si bon père de famille que de voir son fils pendu et d'être accusé de l'avoir assassiné ! Mais comment lui, un vieillard de soixante-huit ans...

Pierre Calas : Monsieur, mon père n'avait que soixante-deux ans.

Voltaire : Laisse-moi faire ! Il faut frapper les esprits ! *(Reprenant)* Comment un vieillard de soixante-huit ans qui avait depuis longtemps les jambes enflées et faibles, aurait pu seul étrangler et pendre un fils âgé de vingt-huit ans, qui était d'une force au-dessus de l'ordinaire ? Et pourquoi l'aurait-il fait ? Il était si éloigné de cet absurde fanatisme qu'il avait depuis trente ans chez lui une servante catholique, qui avait élevé tous ses enfants.

Pierre Calas : Monsieur, la loi oblige les protestants à avoir une servante catholique...

Voltaire : N'interromps pas ! Il est un art de raconter les choses pour toucher le public ! *(Reprenant)* Et si Jean Calas n'a pas agi seul, il faut que tous aient agi ensemble puisqu'ils ne sont pas quittés un moment ce soir-là. Comment peut-on imaginer que Candide, un jeune garçon à qui la nature avait donné les mœurs les plus douces...

Pierre Calas : Euh... monsieur, il n'y avait personne du nom de Candide...

Annexe 3 : Extrait du spectacle

La campagne d'opinion de Voltaire

Voltaire : Ah oui... Lavaysse, c'est ça ? Comment imaginer que le jeune Lavaysse à qui la nature avait donné les mœurs les plus douces, soit venu exprès de Bordeaux pour étrangler son ami ? Qu'un frère – toi ! – ait assassiné son frère ? Et qu'une tendre mère ait pu mettre les mains sur son fils pour le tuer ? (*À Pierre*) Allez, allez, mon enfant, envoie ces lettres, reproduis ces brochures, diffuse ces libelles, il faut que cela circule partout. (*Pierre sort*) Et vous, ô la plus infortunée de toutes les femmes, vous presque encore arrosée du sang de votre époux, vous qui avez tenu votre fils mort entre vos bras, vous qu'on a cloîtrée dans un couvent, vous qui êtes seule au monde, (*entre Anne-Rose*) venez qu'on vous voie ! Venez qu'on vous entende !

Anne-Rose : Mais, monsieur, que ferai-je ?

Voltaire : Vous irez à Paris madame, vous paraîtrez à la Cour avec vos deux filles, vous montrerez au peuple le visage du malheur flétri par l'injustice !

Anne-Rose : Mais monsieur, on a confisqué tout mon bien.

Voltaire : Allez en paix madame, je me charge des frais. (*Elle sort*) Les gravures que j'ai commandées sont-elles arrivées ?

Une voix : On vous les apporte monsieur.

Voltaire : En attendant, il me faut quelque chose de plus frappant encore. (*Il cherche*) J'y suis : *Traité sur la tolérance à l'occasion de la mort de Jean Calas*. (*Il écrit*) Le meurtre de Calas, commis dans Toulouse avec le glaive de la justice, le 9 mars 1762, est un des plus singuliers événements qui méritent l'attention de notre âge et de la postérité. Il s'agissait, dans cette étrange affaire, de religion, de suicide, de parricide ! Ah ! voici mes gravures !

(...)



**Grand
Théâtre**

Compagnie Grand Théâtre

SIRET : 501 188 742 000 40 — APE : 9001Z

N° licence entrepreneur : 2 - 1104386

Siège social : 3 route de Vigoux, 36170 Parnac

Adresse de correspondance :

24 rue Davoust 93500 Pantin

Téléphone : 06 08 22 84 73

Mail : info@legrandtheatre.fr